



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43
e-mail : s3mar@snes.edu
site Internet : www.martinique.snes.edu

CPPAP n° 0608 S 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Yvon JOSEPH-HENRI



CALENDRIER

STAGE COLLEGE

16 novembre et 17 novembre au siège du SNES

POLYNESIE FRANCAISE

Mise à disposition pour la rentrée 2007 : voir page 4

Important ! ELECTIONS FSU Important !

On vote **du 6 au 24 novembre** dans chaque établissement pour élire le nouveau CDFD de la FSU. Le matériel de vote sera en principe dans les établissements dès la rentrée.

Le vote pour la Fédération FSU paraît souvent plus éloigné aux collègues que celui du SNES, leur syndicat. Pourtant, le fonctionnement de la Fédération est essentiel pour le fonctionnement du SNES.

Se mobiliser, c'est encourager ceux qui se battent pour que la FSU existe et permette au SNES d'exister dans les instances paritaires représentatives.

REUNION PREPARATION MOUVEMENT

Mercredi 22 novembre / Mercredi 06 décembre
de 14 à 16 h au siège du SNES

EDITORIAL

Qu'est-ce qu'un syndicat, sinon la mise en œuvre de solidarités ?

C'est au nom de ces solidarités que le SNES est intervenu pour les personnels de la PAIO qui étaient isolés, peu nombreux et malmenés tant par l'Etat que par les collectivités.

C'est au nom de ces mêmes solidarités qu'il ne peut être acceptable pour des syndiqués d'un côté de revendiquer l'aide et la protection du syndicat, et dans le même temps de bafouer les solidarités élémentaires qu'ils doivent aux autres, au sein de leur métier :

SOMMAIRE

Calendrier	Page 1
Editorial	Page 1
Brèves	Page 2
Les leçons de la grève du 28 septembre	Page 3
Secteur EMPLOI	Page 4
Secteur VIE SCOLAIRE	Page 4
Action Sociale	
CCAAS	Page 4
SRIAS	Page 5

Comment concilier le fait d'être syndiqué et d'accepter des heures supplémentaires ? Alors même que des collègues plus mal lotis attendent quelques heures pour simplement disposer d'un maigre salaire ?

Comment concilier le fait d'être syndiqué et scier la branche sur laquelle nous sommes tous précairement assis en acceptant les notes de vie scolaire et le conseil pédagogique ou le principe des remplacements ?

Il est temps qu'une culture syndicale de base pénètre le tissu des personnels, et que chacun comprenne que nous sommes solidaires et que dès lors, toute action de l'un peut compromettre l'ensemble de l'édifice.

Considérer que c'est le rôle de quelques-uns que de faire grève et de manifester, c'est se préparer des lendemains difficiles. Outre le fait que le syndicat n'est pas une tête mais une base dont les pensées et les décisions sont mises en œuvre par la tête, se désolidariser de l'action collective n'aboutit qu'à détruire cette dernière et la notion même de solidarité.

Qu'on y réfléchisse bien. Comment pouvons-nous être fondés à protester contre nos conditions de travail si nous les avons minées nous-mêmes par notre inconscience ? Comment pouvons-nous demander à d'autres de nous prêter main forte quand nous n'avons connu que l'individualisme le plus exacerbé ?

Sans solidarité, il n'y a plus que la loi de la jungle, celle du plus fort.

Elle n'est pas loin, dans cet ultra libéralisme triomphant partout, la loi de la jungle. Mais, elle est nécessaire, justement, cette négation de la solidarité pour casser tous nos acquis sociaux et nous renvoyer aux périodes les plus sombres de la vie des travailleurs. Et c'est pour cela que l'on peut être toujours étonné de voir des personnels de l'éducation tourner le dos à la grève, à l'élémentaire solidarité et revendiquer envers et contre tous, leur autonomie qui n'est qu'un égoïsme bestial. Vous les connaissez, vous les voyez agir...et curieusement vous les voyez réclamer de l'aide lorsqu'ils se trouvent en difficulté au nom du « mais que font les syndicats ? » ou du « comment un syndicat peut-il tolérer... ? »... car leur petite et méprisable personne soudain s'affole devant le danger.

Et pourtant, il est des degrés dans la veulerie.

On peut encore tolérer de petites mesquineries comme celle qu'on vient d'évoquer, venant de petits esprits nombrilistes. Mais que dire lorsqu'il s'agit d'hommes politiques ? Que dire lorsque ces hommes politiques, au sommet de leur carrière (c'est là où le mot prend toute sa saveur), utilisent leur position pour fuir la loi, et leur responsabilité ? Comment peuvent-ils prétendre conduire les affaires d'un pays lorsqu'ils usent leur salaire au nom de l'influence qu'ils ont acquise ? Sous quel régime nous trouvons-nous si le moindre pouvoir que ces individus ont acquis consiste à se placer hors la loi ?

Parce que le syndicat lutte contre les abus, qu'il lutte pour la même loi pour tous et pour la distribution des richesses équitablement à tous, il ne peut tolérer que trichent ceux qui devraient, par leur position, respecter la loi plus que quiconque.

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

NOUVELLES BREVES

VISITES DE S1

Depuis la rentrée scolaire le S3 a animé de nombreuses réunions dans les S1. Pour mémoire : clg Saldès (Sainte Marie), Greta au clg Lagrosillière (Sainte Marie), lycée Frantz Fanon (Trinité), lycée Acajou I (Lamentin), clg Edouard Glissant (Lamentin), lycée Joseph Pernock (Lorrain), clg des Trois Ilets, clg du Diamant, clg Hubert Néro (Le Lorrain), clg Louis Delgrès (Saint Pierre)....

Le secrétariat du S3 est à votre disposition pour vous épauler ou simplement être présent lors de vos réunions de section. Les thèmes qui reviennent le plus souvent : la note de vie scolaire, le conseil pédagogique, les listes aux élections du CA.

GREVE DU 28 SEPTEMBRE

Si la mobilisation a été plus que modeste, la participation est bien supérieure. Il nous manque encore des chiffres : il est important que tous les S1 fassent remonter les chiffres des grévistes qu'ils peuvent obtenir du chef d'établissement. Ce sont certes des chiffres officiels mais ils nous permettent de mieux cerner le mouvement et ses caractéristiques. A vos plumes !

D'ores et déjà nous considérons que le taux de grève, chez les enseignants doit être proche de 40 ou 45%. C'est un bon score, que nous devons améliorer.

Reste enfin à se mobiliser dans la rue, du fait de l'impact médiatique important que cela peut avoir.

STAGE COLLEGE

**16 novembre pour l'ensemble des établissements,
17 novembre pour le Nord Atlantique.**

Un stage en direction des collègues de collège aura lieu jeudi 16 novembre toute la journée au siège du SNES. Il sera animé comme celui du vendredi 17 par un responsable du S4, Monique Parra-Ponce. Le vendredi 17 novembre et à l'heure où nous mettons sous presse, nous ne savons pas encore si nous pourrions le tenir comme nous le voulions au Robert ou à Sainte Marie. En cas d'impossibilité, nous le remplacerons par des réunions de S1 regroupés sur quelques établissements (fin de matinée, début d'après midi) et visites des S1, soit par une deuxième journée de stage.

A l'ordre du jour :

1. Socle commun
2. PPRE
3. Le nouveau Brevet
4. La note de vie scolaire
5. Le Conseil pédagogique
6. Zep et collèges ambition réussite

Les inscriptions sont ouvertes du fait des délais des autorisations d'absence.

ATER et 40 %

Le SNES a publié un communiqué de presse dans lequel il prend fermement position pour les 40% au ATER. Non seulement il ne saurait être question de multiplier les sous-corps dans l'enseignement, mais nous sommes particulièrement vigilants sur le maintien des quelques acquis que nos pères ont chèrement conquis à la suite d'une grève particulièrement dure de 3 mois. Est-il utile de rappeler que cette victoire a été obtenue par la mobilisation de tous et par un front commun de toute la fonction publique ?

Souvent, ce sont les occasions qui font les larrons : nous tenons avec ce mouvement de grève dans l'université le moyen de montrer notre solidarité à l'égard de nos camarades mais aussi de nous battre pour un acquis hautement menacé.

Serait-il scandaleux que le SNES Martinique appelle les collègues à rédiger des pétitions dans un premier temps ? Serait-il scandaleux d'appeler si nécessaire les établissements à se mobiliser pour soutenir nos collègues, voire à faire grève ?

REMPACEMENTS, JOURNEE SOLIDARITE

La FSU pour la journée de solidarité, le SNES pour les remplacements, ont déposé un préavis de grève pour l'année scolaire afin de couvrir les collègues qui refuseraient de faire des remplacements (jusqu'au 10 juillet) et de travailler lors de la journée de pseudo solidarité (jusqu'au 31 août).

Nous sommes donc couverts les uns et les autres pour résister aux aggravations de nos conditions de travail.

Régis Aubry
secrétaire académique adjoint

Les leçons de la grève du 28 septembre

La grève du 28 septembre est un succès sur le plan de la grève elle-même, un échec sur le plan de la mobilisation à la Maison des Syndicats.

Les raisons sont d'ordres divers et on les connaît de longue date :

- peu d'intérêt des personnels de l'éducation pour les manifestations, les collègues enseignants préférant en général rester chez eux pour souffler un peu et corriger leurs copies ;
- problèmes de déplacements : les embouteillages n'encouragent pas à venir une nouvelle fois piétiner sous le soleil alors qu'on ne sera pas payé ;
- conscience insuffisante sans doute des intérêts en jeu. Notre profession ne réagit que lorsqu'elle se sent portée par une question cruciale touchant directement les acquis ou les intérêts de tous.

C'est dire la difficulté de conduire une grève. Et pourtant avons-nous le choix ?

Que répondre à ceux qui ne se sentent pas concernés parce qu'ils ne sentent pas les collègues qui les entourent suffisamment motivés ? Que répondre à ceux qui considèrent que ce n'est pas une grève d'un jour qui fera bouger le gouvernement ; et qu'on ne fait rien d'autre que donner de l'argent à ce gouvernement ?

La première réponse est qu'une grève n'est jamais idéale. Si tel était le cas, on saurait d'avance qu'on a gagné, et d'avance qu'on a perdu. C'est le rêve sans doute de certains, mais ce n'est pas la réalité. La grève est simplement un outil de la lutte syndicale, faut-il le rappeler ? Un outil dont le symbole varie puisque la grève peut-être étroitement catégorielle (MI-SE comme en 2003) ou inter catégorielle (la grève contre la réforme des retraites) et dès lors, elle s'articule sur plusieurs syndicats au niveau local, plusieurs fédérations au niveau national.

S'arc-bouter sur le fait qu'une journée de grève ne mène à rien, consiste à oublier quelques éléments de base :

1. une mobilisation d'un jour est un moyen pour les syndicats, comme pour le patronat (l'Etat, pour nous en l'occurrence) de mesurer la combativité des troupes.
2. C'est aussi le moyen de commencer à lancer une mobilisation : on se souvient qu'en 2003, en Martinique, les MI-SE étaient en grève depuis des mois, suivis ensuite par les conseillers d'orientation, sans que rien ne bouge. Il aura fallu des grèves d'un jour à répétition pour arriver enfin à ce 1^{er} mai où tout le monde a soudain eu le sentiment que le charme avait réussi...
3. Décréter une grève pour un syndicat national comporte une immense part d'incertitude mais repose en général sur le sentiment, par divers indicateurs, que les personnels sont en colère et sur le point de se lancer dans la bataille. Or, rater un tel moment risque de retourner la colère des personnels contre leur syndicat.
4. Sur le plan local, les choses sont différentes : la proximité réduit le risque de distorsion entre la prise de décision et le sentiment général. Toutefois, et quoi qu'il en soit, il importe surtout de retenir que seul compte le militant et son analyse de la situation.

Yvon JOSEPH-HENRI

CAPA de révision des notes administratives

Déclaration du SNES à la CAPA de révision des notes administratives du Vendredi 20 octobre 2006

Le SNES Martinique rappelle qu'aucune note de service n'a été publiée depuis 2004. Nous considérons qu'une telle situation est regrettable et nous souhaitons donc qu'il y soit dorénavant

remédié. Dans l'attente d'une nouvelle note de service, celle de 2004 devrait encore s'appliquer.

Le SNES Martinique entend d'ailleurs revenir sur la note de service, notamment en ce qui concerne les notes à partir de 39,90. Il n'est pas normal, nous semble-t-il, qu'à partir de 39,90, les collègues prennent dix ans pour atteindre 40. Pour ce faire, il importe que soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du groupe de travail permanent le problème de la notation administrative.

Enfin, nous tenons à faire remarquer à la CAPA que sur 21 contestations, un établissement à lui seul en totalise 7, soit le tiers.

Les commissaires paritaires du SNES.

VIE SCOLAIRE

Mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée 2007

Les modalités de dépôt des candidatures des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation sont précisées dans la note de service n°2006-158 du 29 septembre 2006 parue au BO n°37 du 12 octobre 2006. Les candidatures doivent être saisies du 16 octobre au 6 novembre 2006 le site SIAT, accessible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr> rubrique « personnels, concours et carrières », puis « enseignants ». Les candidats retenus seront informés à partir du 23 février 2007.

CAAS

L'action sociale s'inscrit dans le cadre de la politique de l'Education Nationale, et a pour objectif d'apporter à ses personnels le soutien nécessaire en cas de difficultés. Elle s'adresse à tous les fonctionnaires sans distinction de grade ni de statut, actifs et retraités ainsi que les maîtres de l'enseignement privé sous contrat d'association qui remplissent certaines conditions.

Dans notre académie, il y a une Commission d'Action Sociale, qui se réunit tous les mois et demi, et qui est chargée d'apporter une aide financière aux collègues qui l'ont demandée.

La FSU et d'une manière générale les syndicats participent à ces réunions.

Mais pour bénéficier de ces aides, il faut les connaître !!!

Quels sont les différents types d'aide dont vous pouvez bénéficier ?

L'action sociale du ministère de l'Education Nationale se développe dans quatre domaines principaux :

- l'accompagnement social de la vie professionnelle
- le soutien social à la vie personnelle et familiale
- les vacances, la culture et les loisirs
- les actions en direction des personnels et de leurs enfants en situation de handicap.

Ces aides sont réparties en deux groupes : les Prestations Interministérielles et Ministérielles (PIM) et les Actions Sociales d'Initiative Académique (ASIA).

Quelles sont les PIM ?

Il s'agit des allocations enfants handicapés, des allocations étudiants handicapés, des séjours d'enfants, des séjours linguistiques, de la garde d'enfants, des prestations repas, des secours, et de l'aide au logement.

Les secours tiennent une grande place dans les commissions. Il s'agit d'aider les collègues qui ont des difficultés financières ponctuelles. Pour bénéficier d'un secours (dont la somme peut aller jusqu'à 2000 euros !!), vous devez aller voir l'assistante sociale du rectorat, et monter un dossier prouvant vos difficultés financières. Ce dossier sera examiné lors d'une commission d'action sociale restreinte, à laquelle la FSU participe.

Vous pouvez aussi demander un prêt à court terme, et sans intérêts. Ils sont accordés après enquête sociale aux agents qui en font la demande et qui ne relèvent pas de l'attribution d'un secours. Ces crédits sont gérés par la MGEN, qui elle aussi participe aux commissions.

Et les ASIA ?

Il y a l'aide à la première installation, au logement, à la première année d'études, aux loisirs des enfants, à l'accompagnement des malades, aux retraités et aux consultations juridiques.

Certaines aides sont soumises à un plafond de ressources. Vous devez pour toute information vous adresser au bureau de l'action sociale du rectorat, ou nous contacter au SNES.

Valérie VERTALE

Co-secrétaire académique adjointe

La SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) regroupe des représentants de différentes administrations et organisations syndicales.

Elle est présidée actuellement par un représentant du syndicat F.O qui a été élu à la séance de septembre 2006. La durée de son mandat est de trois ans.

Cette section a pour mission principale l'action sociale. Elle vise à l'amélioration des conditions de vie des agents de l'Etat et de leurs familles, mais n'a pas vocation à financer des actions de suivi individualisé.

Elle se réunit à l'initiative du Préfet de Région une fois par trimestre.

Cinq commissions existent au sein de cette structure :

- Loisirs et culture : (sorties, achats de billets de spectacles)
- Logement : (attribution de logements réservés en fonction de certains critères)
- Information, communication : (rédaction d'un bulletin d'informations)
- Restauration (projet de restauration inter-entreprises à mener)
- Sensibilisation prévention (formation, préparation à la retraite, conférence sur la nutrition)

La nouvelle présidente s'engage à mieux communiquer sur les actions de la SRIAS au niveau des administrations membres.

Un budget de 54 000€ a été alloué pour l'année 2006. Il a été reconduit pour 2007 lors de la séance de septembre 2006. Ce budget me paraît dérisoire compte tenu du nombre d'administrations membres de cette structure. Les actions sont donc à la mesure des moyens mis en place. Ce budget s'inscrit dans le cadre de la politique d'austérité que le gouvernement a mis en place pour réduire le déficit de la Nation.

Le Représentant du Préfet a souligné que la Martinique faisait partie des régions les mieux loties !

Pour la préparation à la retraite, quelques places sont encore disponibles pour les prochaines sessions 2006. Si vous êtes intéressé, contactez Mme DODU à la Préfecture au 0596393830.

Françoise PARACLET

Co-secrétaire académique adjointe

ELECTIONS FSU

Du 6 au 24 novembre 2006

LA FSU MARTINIQUE a besoin de votre voix comme chaque syndicat a besoin d'elle.

Donnez-lui la force d'affronter les années à venir !

Donnez-lui une représentativité de poids !

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

VOTEZ !